



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

circulation urbaine

Question écrite n° 61466

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les problèmes posés aux utilisateurs de trottinettes et de rollers en milieu urbain. Les pistes cyclables ne leur sont pas ouvertes et leur circulation aussi bien sur la route que sur les trottoirs pose des problèmes importants en matière de sécurité. Ces problèmes sont bien sûr aggravés par le fait que ces accessoires sont souvent utilisés par des enfants. L'accroissement du nombre de pistes cyclables et leur ouverture concomitante aux trottinettes et aux rollers permettraient sans doute une diminution du nombre d'accidents. Avant cela, la distribution de brochures qui exposerait aux acheteurs les quelques « règles d'or » à respecter dans leurs déplacements serait une mesure de prévention appréciable. Il aimerait donc savoir si des mesures sont prévues en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'ignore pas les problèmes soulevés par l'arrivée de ces nouveaux usagers de la voie publique que sont les pratiquants de rollers. Plusieurs études ou rapport sur cette question ont été rendus ou doivent l'être prochainement. Le conseil général des ponts et chaussées a rendu un rapport sur la place du roller dans la ville au cours du 1er trimestre 2001. La commission nationale des consommateurs a également rendu un avis et un rapport portant notamment sur les équipements de sécurité des pratiquants du roller. Enfin, une étude menée à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports a donné lieu à la rédaction d'un livre blanc « Le Roller, un mode de déplacement doux : état des lieux et perspectives de développement ». Cet ouvrage réalisé en collaboration avec le centre d'études des réseaux, des transports et de l'urbanisme fera l'objet d'une publication prochaine. Il examine les conditions d'usage de l'espace public et la place des pratiquants du roller, visant à mieux les prendre en compte dans la ville. Ce document aborde ce mode déplacement dans ses différentes composantes (utilitaire, sportive et de loisirs) permettant de compléter l'offre d'espaces appropriés à ces usagers. L'ensemble de ces rapports sera examiné par un groupe de travail interministériel, piloté par le ministère de l'intérieur. Ce groupe devra évaluer les réels enjeux de ce type de circulation et dégager les éléments permettant, au niveau local, aux gestionnaires de voirie de prendre en compte les pratiquants du roller pour une meilleure sécurité de l'ensemble des usagers publics.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61466

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3052

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5455